

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le vingt cinq mars à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente six puis trente sept à partir de vingt heures quarante huit minutes puis au nombre de trente huit à partir de vingt heures cinquante minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix neuf mars précédent.

**Etaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Mme BEN CHEIKH, Adjoint au Maire, Mme FAIVRE, MM REDON, KASSAMALY, Mme GAUTIER (à partir de vingt heures quarante huit minutes), M. LEROY, Mme MONCLIN, M. FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN, M. ZEITOUN, Mmes TABOUREAU, CROZAT (à partir de vingt heures cinquante minutes), M. LISON, Mme TOULLEC, M. GUY, Mme KHODJA, M. LESKO, M. TRIGANCE, Mlle HARDY, M. CHALLAL, Mmes MATMATI, DOUMBIA, MM RIGAULT, TAVARES, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BOURDI représenté par M. KONIECZNY,  
Mlle KAIS représentée par M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,  
M. LOCRAY représenté par M. FLANDIN,  
M. OBERTAN représenté par Mme LE GLOANNEC,  
M. HANOT représenté par M. TRIGANCE.

**Absents non représentés :**

- Mme GAUTIER (jusqu'à vingt heures quarante huit minutes)
- Mme CROZAT (jusqu'à vingt heures cinquante minutes)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Mlle TABOUREAU, ayant obtenu quarante trois voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

### **CM082503 – 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**PROCEDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU                      43 voix « pour »

Mademoiselle Marie-Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

### **CM082503 – 2 – DELEGATION AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**DELEGUE** au Maire, pour la durée de son mandat les compétences permettant :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ,

3° - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ,

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7 ° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;

16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ,

17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal .

18° - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**PRECISE** que si besoin était, le Maire pourra subdéléguer à un adjoint tout ou partie de cette délégation conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DONNE** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ont voté pour : 43

### **CM082503 – 3 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal d'EpinaY-sur-Seine annexé à la présente délibération, ainsi qu'il suit :

**de l'article 1 à 29 :**

Ont voté pour : 36

Contre : 5

Abstention : 2

## **CM082503 – 4 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**DESIGNE** selon le principe de la représentation à la proportionnelle au plus fort reste, les membres des Commissions Municipales ci-après, dont le Maire est Président de droit :

**Commission Finances et Vie associative** : Commerce, Artisanat, Activités Economiques, Intercommunalité, Emploi, Formation

- ..... 14 membres

- M. Patrice KONIECZNY
- Mme Brigitte ESPINASSE
- Mme Danielle LE GLOANNEC
- Mlle Marie-Hélène TABOUREAU
- M. Jean-Pierre LEROY
- M. Jean-Pierre LESKO
- Mme Ghislaine COHEN
- M. Salomon ZEITOUN
- Mme Catherine TOULLEC
- M. Farid SAIDANI
- Mme Sylvie BLIN
- M. Daniel RIGAULT
- M. Jean-Pierre HANOT
- M. Yannick TRIGANCE

**Commission Environnement** : Parcs, Jardins, Berges de Seine, Bâtiments, Cadre de Vie, Propreté, Voirie, Transports, Circulation, Urbanisme

- ..... 14 membres

- M. Jean-Claude FLANDIN
- M. Claude TILLIET
- M. Denis REDON
- M. Christian FARRAGUT
- M. Thierry BOURCIER
- Mme Eugénie PONTHER
- M. Daniel GUY
- Mme Chantal CROZAT
- Mme Catherine MONCLIN
- M. Salah BOURDI
- Mme Hinda MHEBIK
- Mlle Anne-Sophie HARDY
- Mlle Martine MATMATI
- Mlle Batama DOUMBIA

**Commission Affaires Sociales, Education, Jeunesse** : Solidarité, Famille et Santé, Petite Enfance, Affaires Scolaires, Eco-citoyenneté, Logement, Culture, Sports, Jumelages, Cérémonies Officielles, Relations avec les Communautés, Vie des Quartiers

- ..... 14 membres

- Mme Patricia BASTIDE
- M. Daniel LE DANOIS
- M. Alain LOCRAY
- Mme Samia AZZOUZ
- Mme Abir BEN CHEIKH
- Mme Anny FAIVRE
- Mlle Nadia KAIS
- M. Ramej KASSAMALY
- Mme Bernadette GAUTIER
- M. Norbert LISON
- M. Jocelyn OBERTAN
- Mlle Christelle KHODJA
- M. Pierre Franklin TAVARES
- M. Madjid CHALLAL

Ont voté pour : 43

**CM082503 – 5 – DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**FIXE** à **11** le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**PRECISE** que le Maire étant Président de Droit, le Conseil d'Administration comprend 5 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire dans les conditions fixées par l'article L 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**PROCEDE** à l'élection par vote des **5** représentants du Conseil Municipal,

**Ont obtenu :**

- Mme Patricia BASTIDE	43 voix,
- Mlle Nadia KAIS	43 voix,
- Mme Abir BEN CHEIKH	43 voix,
- Mme Brigitte ESPINASSE	43 voix,
- M. Daniel RIGAULT	43 voix

Ont voté pour : 43

**CM082503 – 6 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES**

**FIXE** à quatre les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de la Caisse des Ecoles,

**PROCEDE** au scrutin secret, à l'élection des membres représentants le Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles.

**Ont obtenu :**

- M. Daniel LE DANOIS 36 voix
- Mme Bernadette GAUTIER 36 voix
- Mme Brigitte ESPINASSE 36 voix
- M. Jean-Pierre LESKO 36 voix

**Sont élus :**

- M. Daniel LE DANOIS
- Mme Bernadette GAUTIER
- Mme Brigitte ESPINASSE
- M. Jean-Pierre LESKO

**DESIGNE** M. Daniel LE DANOIS en tant que Vice-Président,

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 7 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MEYRONNES / EPINAY-SUR-SEINE**

**PROCEDE** au scrutin secret à l'élection de ses représentants titulaires pour siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal Meyronnes / Epinay-sur-Seine,

**Ont obtenu :**

- M. Hervé CHEVREAU 36 voix
- M. Daniel LE DANOIS 36 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 36 voix

**Sont élus titulaires :**

- M. Hervé CHEVREAU
- M. Daniel LE DANOIS

**Est élu(e) suppléant(e) :**

- M. Jean-Claude FLANDIN

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 8 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET SERVICES**

**PROCEDE** à l'élection, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**INDIQUE** que le Président est le Maire ou son représentant,

**DESIGNE** comme **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Jean-Pierre LEROY 43 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 43 voix
- M. Denis REDON 43 voix
- M. Thierry BOURCIER 43 voix
- M. RIGALT 43 voix

et comme **membres suppléants** :

- M. Jean-Pierre LESKO 43 voix
- Mme Brigitte ESPINASSE 43 voix
- M. Patrice KONIECZNY 43 voix
- M. Claude TILLIET 43 voix
- M. TRIGANCE 43 voix

Ont voté pour : 43

### **CM082503 – 9 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**DESIGNE** comme membres titulaires de la commission de délégation de service public,

- Mme Samia AZZOUZ 43 voix
- M. Claude TILLIET 43 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 43 voix
- M. Norbert LISON 43 voix
- M. Daniel RIGALT 43voix

**DESIGNE** comme membres suppléants de la commission de délégation de service public

- Mme Eugénie PONTHER 43 voix
- Mme Catherine TOULLEC 43 voix
- Mme Sylvie BLIN 43 voix
- Mme Catherine MONCLIN 43 voix
- Mlle Anne-Sophie HARDY 43 voix

**INDIQUE** que Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epina-sur-Seine, ou son représentant siègera à la commission comme Président

**INDIQUE** que le comptable de la collectivité et le représentant de la concurrence siègeront à la commission comme membres de droit avec voix consultative.

Ont voté pour : 43

**CM082503 – 10 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – PLAINE COMMUNE**

<b>Ont obtenu :</b>	M. Hervé CHEVREAU :	43 voix
	M. Jean-Claude FLANDIN :	43 voix
	M. Patrice KONIECZNY :	43 voix
	Mme Danielle LE GLOANNEC :	43 voix
	M. Denis REDON :	43 voix
	Mme Brigitte ESPINASSE :	43 voix
	M. Jean-Pierre LEROY :	43 voix
	M. Yannick TRIGANCE	43 voix

L'ensemble des candidats ayant obtenu la *majorité absolue* des suffrages, sont déclarés élus pour représenter la commune d'Epina-sur-Seine au Conseil de la Communauté d'Agglomération :

- M. Hervé CHEVREAU, Maire d'Epina-sur-Seine
- M. Jean-Claude FLANDIN, Adjoint au Maire
- M. Patrice KONIECZNY, Adjoint au Maire
- Mme Danielle LE GLOANNEC, Adjointe au Maire
- M. Denis REDON, Conseiller Municipal
- Mme Brigitte ESPINASSE, Adjointe au Maire
- M. Jean-Pierre LEROY, Conseiller Municipal
- M. Yannick TRIGANCE, Conseiller Municipal

Ont voté pour : 43

**CM082503 – 11 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES**

**PROCEDE** à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges.

**Ont obtenu :**

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - Mme Brigitte ESPINASSE | 36 voix |
| - M. Farid SAIDANI       | 36 voix |

**Sont élus :**

Comme Titulaire :

- Mme Brigitte ESPINASSE

Comme Suppléant :

- M. Farid SAIDANI

**DESIGNE** Mme Brigitte ESPINASSE comme représentante titulaire et M. Farid SAIDANI comme représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Evaluation des Charges.

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 12 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DE PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT**

**PROCEDE** à l’élection d’un représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein des instances de Plaine Commune Développement.

**A obtenu :**

- M. Patrice KONIECZNY 36 voix

**Est élu :**

- M. Patrice KONIECZNY

Pour représenter la commune en qualité de :

- administrateur au Conseil d’Administration de la S.E.M. Plaine Commune Développement, représentant permanent aux assemblées générales ordinaires (A.G.O.) et extraordinaires (A.G.E.) de la S.E.M. Plaine Commune Développement.

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 13 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA S.A.I.E.M. D’EPINAY-SUR-SEINE**

**PROCEDE** à l’élection de quatre membres qui siégeront au Conseil d’Administration de la S.A.I.E.M.

**Ont obtenu :**

- M. Hervé CHEVREAU 36 voix
- Mme Danielle LE GLOANNEC 36 voix
- Mme Anny FAIVRE 36 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 36 voix

**Sont élus :**

- M. Hervé CHEVREAU
- Mme Danielle LE GLOANNEC
- Mme Anny FAIVRE
- M. Jean-Claude FLANDIN

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 14 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE**

**PROCEDE** au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue, à l'élection de son délégué titulaire et son délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

**Ont obtenu :**

- M. Norbert LISON	36 voix
- M. Daniel GUY	36 voix

**Est élu titulaire :**

- M. Norbert LISON

et son représentant **suppléant** : M. Daniel GUY

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 15 – ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU COMITE D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DES JONCHEROLLES**

**PROCEDE** au scrutin secret à l'élection de son délégué titulaire et de son délégué suppléant pour siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles,

**Ont obtenu :**

- Mme Sylvie BLIN	36 voix
- M. Daniel GUY	36 voix

**Est élue titulaire :**

- Mme Sylvie BLIN

et son représentant **suppléant** : M. Daniel GUY

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 16 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE D'ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)**

**PROCEDE** à l'élection de son représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Comité d'Administration du S.I.G.E.I.F. :

**Ont obtenu :**

- M. Denis REDON 36 voix
- M. Ramej KASSAMALY 36 voix

**Est élu titulaire :**

- M. Denis REDON

et son représentant suppléant : M. Ramej KASSAMALY

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 17 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION**

**PROCEDE** au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue, à l'élection de son représentant titulaire et de son représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du SIPPAREC :

**Ont obtenu :**

- M. Hervé CHEVREAU 36 voix
- M. Patrice KONIECZNY 36 voix

**Est élu titulaire :**

- M. Hervé CHEVREAU

et son représentant suppléant : M. Patrice KONIECZNY

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 18 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TELECOMMUNICATIONS (SIPPAREC)**

**DESIGNE** comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la commune, à la commission d'appel d'offres du groupement :

- M. Hervé CHEVREAU

**CONFIRME** comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la commune, à la commission d'appel d'offres du groupement :

- M. Farid SAIDANI, délégué suppléant.

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 19 – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'ASSOCIATION AMICALE DU NID**

**DESIGNE** un représentant du Conseil Municipal, pour siéger en qualité de titulaire au Conseil de Vie Locale de l'association l'Amicale du Nid.

**DESIGNE** un représentant du Conseil Municipal, pour siéger en qualité de suppléant au Conseil de Vie Locale de l'association l'Amicale du Nid.

**Ont obtenu :**

Mme Patricia BASTIDE : 36 voix

Mme Catherine TOULLEC : 36 voix

**Sont désignées :**

Mme Patricia BASTIDE (Titulaire)

Mme Catherine TOULLEC (Suppléante)

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 20 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTERIEUR : CINEMAS 93**

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant de la commune d'Epinay-sur-Seine pour siéger au sein des instances délibératives de l'association.

**A obtenu :**

- M. Jocelyn OBERTAN 36 voix

**Est élu :**

M. Jocelyn OBERTAN

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 21 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L’UNION FRANCAISE DU FILM POUR L’ENFANCE ET LA JEUNESSE (UFFEJ)**

**PROCEDE** à la désignation d’un représentant de la commune d’Epinay-sur-Seine pour siéger au sein du Conseil d’Administration de l’ U.F.F.E.J.

**A obtenu :**

- Mme Chantal CROZAT 36 voix

**Est élue :**

- Mme Chantal CROZAT

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 22 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L’ASSOCIATION DE JUMELAGES D’EPINAY-SUR-SEINE (AJE)**

**DESIGNE** trois représentants du Conseil Municipal pour siéger comme membres de droit au sein de l’association de jumelages d’Epinay-sur-Seine (AJE) :

**Ont obtenu :**

- Mme Patricia BASTIDE 35 voix
- M. Farid SAIDANI 35 voix
- M. Jean-Pierre LESKO 35 voix

**Sont désignés :**

- Mme Patricia BASTIDE
- M. Farid SAIDANI
- M. Jean-Pierre LESKO

**PRECISE** que ces trois membres siégeront au Conseil d’Administration de l’Association de Jumelages d’Epinay-sur-Seine.

Ont voté pour : 35

Abstention : 7

N’a pas participé au vote : 1

**CM082503 – 23 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE D’EPINAY-SUR-SEINE AU SEIN DE SON CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’ASSOCIATION VILLES DES MUSIQUES DU MONDE**

**DESIGNE** deux de ses membres, conformément à l’article 5 de ces statuts, pour représenter la Ville d’Epinay-sur-Seine au sein du Conseil d’Administration de l’association, ci-après désignés :

**Ont obtenu :**

- M. Hervé CHEVREAU .....36 voix
- M. Patrice KONIECZNY.....36 voix

**Sont élus :**

- M. Hervé CHEVREAU
- M. Patrice KONIECZNY

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 24 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE REFORME INTERDEPARTEMENTALE POUR LE PERSONNEL DE LA PETITE COURONNE**

**PROCEDE** à la désignation de :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
- Mme Danielle LE GLOANNEC	- Mme Anny FAIVRE
	- M. Jean-Claude FLANDIN
- Mlle Abir BEN CHEIKH	- M. Salah BOURDI
	- Mlle Nadia KAIS

pour représenter la ville d'Epina-sur-Seine au sein de la Commission de Réforme Interdépartementale pour le personnel de la petite couronne.

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 25 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE TIRAGE AU SORT AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

**PROCEDE** à la désignation de M. Jean-Claude FLANDIN, 3<sup>ème</sup> Maire Adjoint pour le tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 26 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

**PROCEDE** à l'élection d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense,

**A obtenu :**

- M. Norbert LISON

36 voix

**Est donc désigné :**

- M. Norbert LISON

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 27 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE**

**A obtenu :**

- M. Hervé CHEVREAU 36 voix

**Est Elu :**

- M. Hervé CHEVREAU

**DESIGNE** M. Hervé CHEVREAU, représentant de la commune pour siéger au Conseil d’Administration de l’Ecole Sainte-Thérèse.

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 28 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE JEAN VIGO**

**PROCEDE** à l’élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- Mme Patricia BASTIDE 36 voix
- M. Alain LOCRA Y 36 voix
- Mme Ghislaine COHEN 36 voix

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- Mme Catherine MONCLIN 36 voix
- Mme Christelle KHODJA 36 voix
- M. Claude ZEITOUN 36 voix

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 29 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE EVARISTE GALOIS**

**PROCEDE** à l’élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - M. Denis REDON      | 36 voix |
| - M. Thierry BOURCIER | 36 voix |
| - M. Daniel LE DANOIS | 36 voix |

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- |                    |         |
|--------------------|---------|
| - Mme Sylvie BLIN  | 36 voix |
| - M. Salah BOURDI  | 36 voix |
| - M. Norbert LISON | 36voix  |

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

### **CM082503 – 30 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD**

**PROCEDE** à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Mme Danielle LE GLOANNEC | 36 voix |
| - M. Daniel GUY            | 36 voix |
| - Mme Samia AZZOUZ         | 36 voix |

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- |                         |         |
|-------------------------|---------|
| - Mme Jocelyn OBERTAN   | 36 voix |
| - Mlle Abir BEN CHEIKH  | 36 voix |
| - M. Christian FARRAGUT | 36 voix |

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

### **CM082503 – 31 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE MAXIMILEN ROBESPIERRE**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - M. Claude TILLIET      | 36 voix |
| - Mme Brigitte ESPINASSE | 36 voix |
| - Mme Catherine TOULLEC  | 36 voix |

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- M. Ramej KASSAMALY 36 voix
- Mme Anny FAIVRE 36 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 36 voix

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 32 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU LYCEE JACQUES FEYDER**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- M. Patrice KONIECZNY 36 voix
- Mlle Abir BEN CHEIKH 36 voix
- M. Farid SAIDANI 36 voix

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- M. Salah BOURDI 36 voix
- M. Denis REDON 36 voix
- Mlle Nadia KAIS 36 voix

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

**CM082503 – 33 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU LYCEE LOUISE MICHEL**

**PROCEDE** à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

- Mme Brigitte ESPINASSE 36 voix
- M. Jean-Claude FLANDIN 36 voix
- M. Salah BOURDI 36 voix

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

- Mme Hinda MHEBIK 36 voix
- Mme Sylvie BLIN 36 voix
- Mme Danielle LE GLOANNEC 36 voix

Ont voté pour : 36

Abstention : 7

## CM082503 – 34 – INDEMNITES DES ELUS LOCAUX

**DECIDE** d'appliquer au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués, les indemnités mensuelles de fonction des élus locaux définies ci-après :

**Article 1<sup>er</sup>** : En sa qualité de maire, Monsieur Hervé CHEVREAU peut percevoir à compter du 15 mars 2008 une indemnité mensuelle brute de fonction fixée de la manière suivante :

Calcul : 110% de l'indice brut maximal 1015, soit 4 115,43 €  
+ majoration de 15%, soit **4 620,44 €**

**Article 2** : Chaque adjoint peut percevoir à compter du 15 mars 2008 une indemnité mensuelle brute fixée de la manière suivante :

Calcul : 33% de l'indice brut maximal 1015, soit 1 234,63 € Sur cette somme il faut ensuite appliquer une majoration de 15 %, soit 185,19 € Soit un total de 1 419,82 €  
Cette indemnité de 1 419,80 € sera pondérée de 89,91 € afin de permettre de verser leurs indemnités aux Conseillers municipaux délégués.  
Chaque adjoint percevra **1 329,89 €**

**Article 3** : Les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir à compter du 25 mars 2008 une indemnité mensuelle brute fixée à 6% de l'indice brut mensuel maximal 1015, soit **224,48 €** dans le cadre de l'enveloppe mensuelle budgétaire globale.

Somme mensuelle globale pour les 12 adjoints et les 5 conseillers municipaux délégués :  
**17 081,08 €**

Enveloppe mensuelle globale : Maire + Adjoints+ Conseillers municipaux délégués :  
**21 701,52 €**

**Article 4** : Sont donc attribuées les indemnités suivantes :

Hervé CHEVREAU	4 620.44 €
Patrice KONIECZNY	1 329.89 €
Brigitte ESPINASSE	1 329.89 €
Jean-Claude FLANDIN	1 329.89 €
Danielle LE GLOANNEC	1 329.89 €
Farid SAIDANI	1 329.89 €
Patricia BASTIDE	1 329.89 €
Salah-Eddine BOURDI	1 329.89 €
Sylvie BLIN	1 329.89 €
Daniel LE DANOIS	1 329.89 €
Samia AZZOUZ	1 329.89 €
Claude TILLIET	1 329.89 €
Abir BEN CHEIKH	1 329.89 €
Anny FAIVRE	224.48 €
Denis REDON	224.48 €
Nadia KAIS	224.48 €
Ramej KASSAMALY	224.48 €
Bernadette GAUTIER	224.48 €

**RAPPELLE** que les élus municipaux titulaires d'autres mandats électifs ne peuvent percevoir pour l'ensemble de leurs fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité de parlementaire.

**DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal.

**DIT** que la valeur des indemnités du Maire et des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Ont voté pour : 38

Abstention : 5

### **CM082503 – 35 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**DECIDE** les modifications indiquées au tableau des emplois ci-annexé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008,

Ont voté pour : 43

### **CM082503 – 36 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises au mois de Février 2008, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine.

### **CM082503 – 37 – MOTION SUR LA CARTE SCOLAIRE**

Dans notre commune, l'année scolaire se déroule dans des conditions catastrophiques : des dizaines de journées de classes sans maître par manque de remplaçants, quasiment plus aucun enfant de moins de trois ans à l'école, des élèves en grandes difficultés scolaires qui ne peuvent être aidés faute d'enseignants spécialisés, des directions d'école de plus en plus sollicitées, des stages de formation continue supprimés faute de remplaçants...

A cette liste vienne s'ajouter les premiers éléments de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2008 particulièrement inquiétants pour les enfants et les familles d'Epinay-Sur-Seine.

3 fermetures de classes sont annoncées : deux sur le quartier d'Orgemont à l'école Anatole France élémentaire et Dumas élémentaire et une à l'école Lacépède 1 sur le quartier du Centre.

Ces prévisions de fermetures sont inacceptables. Elles s'inscrivent dans un contexte où le gouvernement annonce la suppression de 11 000 postes sur le budget 2008, avec dans notre département 70 fermetures de classes prévues à la rentrée pour 2000 élèves de plus.

L'égalité des chances, la réussite scolaire de chaque enfant, la prise en compte d'une hétérogénéité grandissante dans nos quartiers passent par des conditions d'encadrement permettant le suivi individualisé et la prise en compte des besoins de tous les élèves.

C'est pourquoi, aux côtés des parents d'élèves et des enseignants, le conseil municipal d'Epinay-sur-Seine :

-s'oppose aux fermetures de classes annoncées à A.France élémentaire, à Dumas élémentaire et à Lacépède 1,

- demande les ouvertures de classes là où elles sont nécessaires, notamment à l'école élémentaire Romain Rolland,

- demande les moyens nécessaires en remplaçants pour assurer la continuité du service public d'éducation,

- demande les moyens nécessaires pour permettre la décharge d'enseignement de toutes les directions d'école qui aujourd'hui sont de plus en plus sollicités et qui travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles,

- demande une dotation en médecins scolaires et en infirmières permettant un suivi médical adapté à chaque élève (actuellement un médecin scolaire pour toutes les écoles, collèges, et les lycées de la ville).

A Epinay comme ailleurs, l'Ecole doit être une priorité : pilier de notre République, instrument majeur de l'égalité entre tous les enfants, lieu d'émancipation et de socialisation, l'Ecole est un véritable investissement sur l'avenir.

Ont voté pour : 43

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quinze minutes.*

Le Secrétaire,

Le Maire,